

**Mairie de Saint-Bazile de Meyssac**  
**19500 SAINT BAZILE DE MEYSSAC**  
**TEL 05 55 25 48 46**

@ mbazilemeyssac@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 12 avril à vingt heures 30 minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile-de-Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2019

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, Mr Alan D'HOLLANDER, Mr David LATREILLE, Mr Patrice LEIX, Madame Marion PLASMAN, Mr Benoît SERVANTIE,

Absente-excusee : Mme Evelyne TRINQUET, 2<sup>ème</sup> adjointe-procuration à Mr Patrice LEIX ; Madame Marion PLASMAN-procuration à Madame Françoise CHAPOULIE

Absente-excusee : Mme Bernadette ROUFF

Est nommée secrétaire de séance : Mr Alan D'HOLLANDER



**Approbation du Compte-Rendu** de la réunion du 24 mars 2019 : pour : 8 voix

**- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Eric CISCARD, Maire, et présenté par Madame Françoise CHAPOULIE 1<sup>ère</sup> Adjointe après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		57 076.31	44 008.87	
Opérations de l'exercice	93 056.88	110 689.29	73 611.95	80 454.16
<b>TOTAUX</b>	93 056.88	167 765.60	117 620.82	80 454.16
Résultats de clôture		17 632.41		6 842.21
Restes à réaliser	0.00	0.00	139 743.44	164 860.08
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0.00	17 632.41	139 743.44	171 702.29
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		74 708.73	12 050.02	

2°) Constate, pour la Comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté : pour : 7 voix

**- Affectation du résultat**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2019	
<b>A ) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) . . . . .	<b>12 050,02</b>
.....	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) . . . . .	<b>62 58,70</b>

Adopté : pour : 8 voix

### **- VOTE DES TAXES LOCALES**

Le conseil municipal appelé à se prononcer sur le vote des taxes locales décide, à l'unanimité de garder les taux en vigueur en 2018, soit :

Taxe d'habitation : 12.12 %

Taxe Foncier Bâti : 17.61 %

Taxe Foncier non Bâti : 147.63 %

Coefficient de variation proportionnelle : 1.000000

Produit fiscal attendu : 53 584 €

Total des allocations compensatrices : 5 330 €

Produit prévisionnel total : 58 914 €

Adopté : pour : 8 voix

### **- BUDGET PRIMITIF 2019**

Le conseil municipal appelé à se prononcer, décide à l'unanimité par 8 votes pour et 0 vote contre, de voter pour l'exercice 2019 le budget primitif qui s'équilibre tant en recette qu'en dépense à la somme de :

Budget Principal :

Section de fonctionnement : **175 915.32 €**

Section d'investissement : **244 003.07 €**

Total du budget : **419 918.39 €**

### **- DESIGNATION DELEGUES**

Election des délégués de la commune de Saint-Bazile-de-Meyssac au Secteur Intercommunal d'Electrification de Meyssac

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2018-28 en date du 20 décembre 2018 la commune a décidé l'adhésion à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 11 avril 2019 portant modification des statuts de la FDEE19.

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune de Saint-Bazile-de-Meyssac au secteur intercommunal d'Electrification de Meyssac.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Sont élus à l'unanimité

Délégués titulaires :

2- NOM Prénom : CISCARD Eric

3- NOM Prénom : CHAPOULIE Françoise

Délégués suppléants :

4- NOM Prénom : SERVANTIE Benoît

5- NOM Prénom : LEIX Patrice

Adopté : pour : 8 voix

La séance est levée à 22 heures 35 minutes.

Mr Alan D'HOLLANDER